



Monsieur Mars Di Bartolomeo

Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 21 septembre 2018

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, je me permets de poser une question parlementaire à Madame la **Ministre de la Santé** au sujet de **l'installation de quatre nouveaux appareils d'imagerie par résonance magnétique (IRM)**.

Afin de réduire les temps d'attente pour obtenir un rendez-vous d'examen IRM, le gouvernement a décidé d'autoriser l'installation dans quatre hôpitaux de quatre nouveaux appareils IRM. Le nombre total d'appareils au Luxembourg passe ainsi de 7 à 11.

Cette mesure a suscité des avis divergents concernant son utilité. Certains acteurs ont proposé de flexibiliser les horaires de fonctionnement des appareils existants et d'adapter l'organisation des hôpitaux afin de réduire les temps d'attente.

Un aspect qui pourtant n'a été que très peu évoqué jusqu'à présent est celui de la claustrophobie chez certains patients, qui fait qu'il leur est presque impossible de passer un examen IRM dans un appareil conventionnel tubulaire fermé. Une solution semble être l'utilisation de prémédication. Il semble pourtant évident qu'il serait préférable que les patients ne soient pas obligés de prendre des médicaments supplémentaires, d'autant plus qu'il existe une autre solution, à savoir celle de passer l'examen dans un appareil IRM à champ ouvert. Pourtant, en ce moment, il n'y en a pas au Luxembourg et la seule alternative est de se rendre dans un des pays voisins, où les coûts de l'examen sont souvent plus élevés.

Dans ce contexte, je voudrais avoir les renseignements suivants de la part de Monsieur le Ministre :

- 1. Il y a-t-il parmi les nouveaux appareils IRM un appareil à champ ouvert afin de tenir compte des besoins spécifiques de certains patients, dont p.ex. les patients claustrophobes?**
- 2. Dans la négative, est-ce que ces patients sont par conséquent forcés de passer leur examen à l'étranger s'ils ne veulent pas de prémédication?**
- 3. Madame la Ministre pourrait-elle fournir des statistiques sur le nombre de personnes obligées à utiliser la prémédication afin de pouvoir passer l'examen IRM?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

Josée Lorsché
Députée